



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Nouveau tableau des effectifs
année 2017

Décision n° 17 04 27

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco , Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo , Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingoard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complets nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations dans la fonction publique territoriale au 1er janvier 2017 ;

Considérant la délibération n°170426 créant les postes pour les agents transférés de l'ADPP ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Arrête le tableau des effectifs comme suit :

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

	Catégorie	Effectif budgéta ire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière administrative					
Attaché principal	A	1		1	
Attaché	A	1		0	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Rédacteur	B	1		1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2		2	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2		1	1
Adjoint administratif	C	9	4	9	
Filière technique					
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Agent de maîtrise principal	C	2		2	
Agent de maîtrise	C	2		2	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3		3	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	10	2	5	5
Adjoint technique	C	25	4	24	1

Filière médico-sociale					
Puéricultrice de classe normale	A	1		1	
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	A	1		1	
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	1			1
Infirmière de classe supérieur	B	1		1	
Assistant socio-éducatif	B	1	1	1	
Educateur principal jeunes enfants	B	1	0	1	0
Educateur jeunes enfants	B	4	1	1	3
Auxiliaire puér. principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	2	
Auxiliaire puér. principal 2 ^{ème} classe	C	15	1	10	5
Agent social 2 ^{ème} classe	C	27	8	25	1
Filière animation					
Adjt animation principale 1 ^{ère} classe	C	1		1	
Adjt animation	C	1		1	
TOTAL GENERAL		116	22	97	18

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170427-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

